

E.H.P.A.D. La Murelle



E.H.P.A.D « La Murelle »

Avenue de la gare

34480 LAURENS

Communauté d'Agglomération de la Murelle

Tél. : 04.67.90.69.94

Fax : 04.67.90.69.95

Bienvenue

Ce livret d'accueil a pour but de vous présenter l'E.H.P.A.D. Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes « La Murelle » et de faciliter votre accueil.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Plus précisément son contenu reprend les dispositions de la circulaire n°138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du CASF.

Il a reçu l'avis favorable du Conseil de la vie sociale en date du 21/11/2013 et a été adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 09/12/2013.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueillera avec plaisir pour une visite de l'établissement.

Présentation

L'E.H.P.A.D La Murelle est situé à Laurens, beau village situé dans le département de l'Hérault et la région Languedoc Roussillon.

A proximité des communes d'Autignac, Magalas et Fouzilhon, Laurens est situé à 20 km au Nord-Ouest de Béziers, à 14 km de Bédarieux et à 22km de Pézenas.

La Murelle est une structure publique médicalisée. Sa capacité est de 37 résidents. Elle est située au cœur du village sur un espace de 22 000 m² qui représente le pôle socio-éducatif

du village comprenant le groupe scolaire, les plateaux d'évolutions sportives, le boulodrome couvert, une salle de rencontres et de spectacles, des aires de jeux pour enfants et des espaces verts.

Les instances :

Le Conseil d'Administration, instance décisionnelle, définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points. Il est présidé par le Maire de Laurens. Il se réunit au moins 4 fois par an.

Le Conseil de la vie sociale, instance consultative, est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il se réunit au moins 3 fois par an.

Le personnel de notre résidence :

L'équipe est pluridisciplinaire. Chaque agent participe à la prise en charge du résident.

Composition de l'équipe :

- *Administratif et animateur*
 - *Une directrice : Mme Salvaing*
 - *Deux adjoints administratifs : Sylvie Bouisson et Christel Cluzel*
 - *Une animatrice : Emilie Dragon*

- *Personnel médical et paramédical*
 - *Un médecin coordinateur : le Dr Lambert, présent les lundis et jeudis matin*
 - *Une infirmière coordinatrice : Isabelle Espada*
 - *Une psychologue*
 - *Un musicothérapeute*
 - *Un psychomotricien*
 - *2 infirmières*
 - *8 aides-soignantes*

- 8 agents sociaux
- *Personnel des services techniques*
- 1 agent technique

Les Prestations

**Les repas :*

L'établissement assure la fourniture de tous les repas. Ils sont servis aux heures fixes:

- *Petit - déjeuner : entre 7h30 et 8h00*
- *Déjeuner : 12h00*
- *Gôûter : 16h00*
- *Dîner : 19h00*

Les repas sont pris dans la salle à manger sauf contre-indication du médecin.

Il est possible d'organiser un repas avec votre famille, pour cela vous devez en avertir le secrétariat 48h avant (au prix de 9€ / personne).

**Les soins:*

Le résident conserve, lors de son séjour en EHPAD, le libre choix de son médecin traitant.

L'ensemble des soins de nursing et des soins infirmiers sont pris en charge par l'établissement.

Les produits de toilette (shampooing, gel douche, savonnette, etc.) sont à la charge du résident, qui devra en assurer, lui-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour.

**Le linge :*

L'entretien du linge est assuré par notre établissement, mais votre famille peut si elle le désire, assurer l'entretien de votre linge personnel. Cela ne donnera droit à aucune diminution de votre tarif hébergement.

Le linge devra être marqué au nom du résident.

**Coiffeuse / Podologue :*

Une coiffeuse intervient régulièrement dans la résidence. Mais vous avez la possibilité de faire venir votre coiffeuse personnelle. La

facturation est à la charge du résident. Il en est de même pour la podologue.

Architecture

L'E.H.P.A.D « la Murelle » est une structure de plain-pied composée de quatre ailes qui s'articulent autour d'une partie centrale



*appelée le
« cœur »
(salon, salle à
manger,
service
administratif,
infirmerie,*



E.H.P.A.D

La Murelle

lingerie, cuisine). Chaque aile est composée de chambres individuelles avec salle de bain.

Les Chambres

Toutes les chambres sont individuelles, disposent d'une salle d'eau indépendante avec lavabo, douche, WC accessibles aux personnes handicapées.

La chambre est meublée avec du mobilier appartenant à la résidence (lit médicalisé, fauteuil de repos, commode, penderie, une table et une chaise, une table de chevet et un adaptable).

Chaque chambre est également équipée d'un système d'appel.

Le résident a la possibilité de compléter le mobilier par des meubles personnels, dans la limite de la surface de la chambre. Nous encourageons les futurs résidents à



personnaliser leur environnement afin de s'y sentir au mieux.

Toutes les chambres sont équipées d'une prise d'antenne télévision et d'une prise téléphonique. Ainsi sur simple demande auprès de l'opérateur téléphonique de votre choix, votre ligne peut être transférée dans votre chambre, à votre charge.

L'Animation

L'E.H.P.A.D « La Murelle » dispose d'une animatrice à temps complet qui propose du lundi au vendredi un choix d'animations (loto, atelier mémoire, gymnastique, lecture du journal, etc.) auxquelles vous pouvez librement participer. L'animatrice est soutenue dans sa mission, par l'intervention ponctuelle de partenaires extérieurs (associations, bénévoles, etc.).



L'atelier Gym



Conditions et formalités d'admission

A) Conditions d'admission :

L'établissement accueille les personnes de plus de 60 ans sauf dérogation, seules ou en couple, sans condition de ressources financières.

B) Procédure d'admission :

Avant toute prise de décision, il est souhaitable que vous et vos proches puissiez visiter l'établissement. Pour cela vous pouvez prendre rendez-vous en vous adressant à l'accueil de la résidence.

Nous vous remettrons un dossier d'admission qui comprend un volet administratif à compléter par le résident ou la famille et un volet médical à faire remplir par le médecin traitant.

La demande d'admission est adressée à la direction, et sera examinée en équipe avec le médecin coordonnateur et l'infirmière coordinatrice.

Modalités administratives et financières

Aide financière :

Les résidents peuvent bénéficier des aides suivantes :

- Allocation logement*
- Aide sociale*

- Allocation personnalisée d'Autonomie

Un dossier de demande d'A.P.A. pourra être demandé auprès du secrétariat.

L'aide sociale peut être accordée sous réserve de conditions de ressources.

Pour l'attribution de l'allocation logement, accessible sous réserve de conditions de ressources, le secrétariat vous remettra un dossier et vous aidera à le compléter.

Frais de séjour :

Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault. Ils sont révisés chaque 1^{er} janvier de l'année.

La tarification journalière applicable depuis le 1^{er} juin 2015 est la suivante :

Tarif hébergement (depuis le 01/06/2015) :
55.84€

Tarif dépendance (depuis le 01/01/2015) :

GIR ½ : 18.27 €

GIR ¾ : 11.58 €

GIR 5/6 : 4.91 €

Le niveau de dépendance est évalué par l'équipe de soins, à l'aide de la grille AGGIR. En fonction de sa dépendance et de son niveau de ressources, le résident pourra bénéficier de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.). L'allocation permet de couvrir le coût du tarif dépendance, déduction faite du ticket modérateur restant à la charge du résident et correspondant au montant du tarif GIR 5/6.